

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	<b>No SD</b> SD-2023-2822
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction de bandes cyclables sur la rue Vallières entre les rues Renaud et Valois et de confirmer la contribution financière de la Ville de 19 511 \$ au projet	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 07-Renaud		
<b>Actions : AIDE FINANCIÈRE</b>  <p style="text-align: center;"> <b>Demande d'achat :</b> Non  <b>CT requis :</b> Non  <b>Montant :</b> 19 511,00 \$         </p>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>ATTENDU QUE le comité exécutif de la Ville autorise le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 19 511 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction de bandes cyclables sur la rue Vallières entre les rues Renaud et Valois ;</p> <p>ATTENDU QUE le ministère requiert l'adoption par la Ville d'un libellé précis afin que le Service de l'ingénierie puisse déposer la demande d'aide financière auprès du ministère, comme il peut être constaté du modèle de résolution joint au présent sommaire ;</p> <p>ATTENDU QUE le ministère demande que la Ville confirme sa contribution financière de 19 511 \$ quant au projet ;</p> <p>ATTENDU QUE cette contribution doit être autorisée par le conseil ;</p> <p>ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au conseil d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, de confirmer sa contribution financière de 19 511 \$ au projet et d'autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> Demande d'aide financière relative au programme de « Mobilité active et mobilité durable » dont les travaux ont été réalisés en 2022.		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	<b>No SD</b> SD-2023-2822
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>ATTENDU QUE le Programme vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et, plus spécifiquement, à développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain, à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur et à développer l'offre de vélos en libre-service dans les milieux urbanisés, incluant les services offrant des vélos à assistance au pédalage;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter ;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;</p> <p>ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 39 022 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 19 511 \$ ;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière de 19 511 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b></p> <p><b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>de recommander au conseil :</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 19 511 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction de bandes cyclables sur la rue Vallières entre les rues Renaud et Valois;</p> <p>de confirmer sa contribution financière de 19 511 \$ et son l'engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;</p> <p>d'autoriser, spécialement, le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.</p>		